



SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT
CONFÉDÉRATION SUISSE
CONFEDERAZIONE SVIZZERA

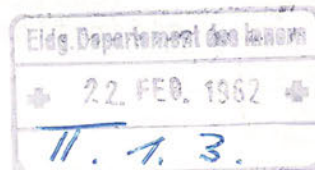
Berne, le 21 février 1962

BUNDESARCHIV
ARCHIVES FÉDÉRALES
ARCHIVIO FEDERALE

Au Secrétariat
du département fédéral de l'intérieur

B e r n e

Votre réf.: II.1.2.-
BS/L



Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre circulaire du 15 février dernier, j'ai l'honneur de vous informer que les archives fédérales ont toujours entretenu d'excellents rapports avec les archives italiennes.

A la fin du XIX^e siècle et au commencement du XX^e, nos archives ont notamment été autorisées à constituer des collections de copies concernant l'histoire de la Suisse, aux archives d'Etat de Milan, Turin, Bologne, Gênes, Lucques, Mantoue, Modène, Naples, Parme, Sienne, Venise, aux bibliothèques communales de Pérouse et de Vérone et à la bibliothèque ambrosienne de Milan. En 1960 encore, grâce à la compréhension de mon collègue, M. Renato Mori, il m'a été possible de faire exécuter des inventaires et des microfilms de dépêches diplomatiques de ministres italiens en Suisse, durant les années 1887 à 1900.

Au cours de l'année dernière, enfin, j'ai exprimé le désir de pouvoir effectuer, aux archives des ministères des affaires étrangères, de la guerre et de l'intérieur, quelques recherches concernant l'attitude du commandement suprême des forces armées italiennes et du ministre de la guerre pendant la grève générale en Suisse de novembre 1918. M. Mori, auquel je me suis adressé, par le truchement de notre ambassade à Rome, pour obtenir les autorisations nécessaires, vient de m'assurer de son appui. Cependant, comme cet événement revêt encore un certain caractère politique, je présume que les ministères en question agréeront difficilement ma requête. Or, une réponse négative serait regrettable pour un double motif: d'abord parce que les archives fédérales possèdent déjà, sur ce soulèvement, des informations émanant des archives du Foreign Office, à Londres, des National Archives, à Washington, et des archives du ministère suédois des affaires étrangères; en second lieu, parce que le rapport que je dois fournir à M. Tschudi, conseiller fédéral, sur la grève générale de 1918, et sur les possibilités éventuelles de communiquer cette documentation au public, ne serait pas complet. C'est dire qu'il me serait agréable si le département politique pouvait recommander ma requête à la bienveillance du Président de la République italienne.

On peut même se demander, puisqu'il semble être dans les intentions du département politique, à la suite de la parution du livre de Kimche " Spying for peace ", de solliciter de quelques gouverne-



ments étrangers l'autorisation de consulter certains dossiers de la période 1939 à 1945, s'il ne serait pas utile d'aborder, avec M. Gronchi, le problème d'un échange de documents remontant à la deuxième guerre mondiale.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.



(L.Haas)

ARCHIVISTE DE LA CONFEDERATION